

1.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316045-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2023

Publié le 5 avril 2023

**Suite à la convocation en date du 6 mars 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 21 MARS 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Anne VANPEENE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Patrick VALOIS.

**OBJET** : Attribution d'une subvention à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives

du droit) pour l'organisation du 8e Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) les 16, 17 et 18 mars 2023.

Vu le rapport DTT/2023/139

Vu l'avis en date du 13 mars 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

### **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit), pour l'organisation du 8<sup>ème</sup> Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) des 16, 17 et 18 mars 2023, décrit dans le rapport et l'annexe ci-jointe ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23006OP003 - Enveloppe 23006E27 du budget départemental 2023.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 13.

En raison des fonctions professionnelles exercées au sein de l'Université de Lille, Madame MARTIN et Monsieur PERIN ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame FERNANDEZ avait donné pouvoir à Madame MARTIN. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 21 mars 2023**

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit) pour l'organisation du 8e Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) les 16, 17 et 18 mars 2023.

Le *Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques* (ForInCIP) est un projet scientifique qui étudie les institutions politiques de façon thématique, comparatiste et complémentaire, sur la base d'une méthode englobante qu'est la science constitutionnelle.

Né en 2015 à Rouen, ce Forum se tient à l'Université de Lille depuis 2017, en étant porté par le Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (CRD&P, URL 4487) de l'Université de Lille et son Équipe de Recherche en Droit public (ERDP).

Concrètement, ce projet consiste en une rencontre annuelle, sur un thème déterminé par le comité scientifique. L'évènement regroupe alors des universitaires français et étrangers mais également des praticiens issus d'institutions françaises et étrangères (aussi bien des élus que des membres du corps administratif des institutions). La dimension internationale offre le regard et l'analyse comparatistes, tandis que l'association de chercheurs (juristes et politistes) et d'experts institutionnels, permet une complémentarité, indispensable à l'analyse et à la compréhension du fonctionnement des institutions politiques. Cette méthodologie particulière et originale a donné naissance à ce que l'on a appelé la « science constitutionnelle ». En effet, elle offre une analyse scientifique qui fédère différents points de vue, en associant des études issues de différentes sciences (droit et science politique, principalement), des éclairages institutionnels offerts par les acteurs, sans omettre la perspective comparée, qui renforce la compréhension des différents systèmes et, *in fine*, de son propre système. Le Forum s'inscrit ainsi dans une dynamique réellement internationale et pleinement interdisciplinaire.

Il connaît un réel succès : quinze systèmes juridiques sont représentés, avec plus de 40 participants et 130 inscrits. L'objectif de faire de Lille, son université et sa région un pôle scientifique fondamental en droit constitutionnel a donc été atteint. Le Département du Nord soutient financièrement ce forum depuis son organisation à Lille.

Le 8<sup>ème</sup> ForInCIP, dont le programme est repris en annexe 1, s'est tenu à nouveau à l'Université de Lille, les 16, 17 et 18 mars 2023, sur « *Le réformisme constitutionnel* » qui soulève, notamment, des enjeux concernant la décentralisation, un élément au cœur des préoccupations des collectivités territoriales aujourd'hui.

Le ForInCip a sollicité du Département une subvention de 5 000 € pour l'organisation de cette édition.

Dans le cadre de la continuité du soutien apporté par le Département, il est proposé de d'accéder à cette demande de financement pour le montant sollicité.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit), pour l'organisation du 8<sup>ème</sup> Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) des 16, 17 et 18 mars 2023, décrit dans le rapport et l'annexe ci-jointe ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23006OP003 - Enveloppe 23006E27 du budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP003	23006E27	5 000 €	0 €	5 000 €

Loïc CATHELAIN  
Vice-Président